

Zen

PROFESSIONNELS



Compte tenu de la judiciarisation de la société, face aux questionnements et aux conflits, un chef d'entreprise n'a ni la connaissance, ni le temps, ni l'énergie pour gérer ses litiges.

Exemples de questions traitées au quotidien par nos juristes

- Un employeur peut-il imposer à son salarié l'accomplissement d'heures supplémentaires ou complémentaires ?
- Peut-on faire une action en dommages et intérêts contre une mairie pour une perte d'exploitation due aux travaux engagés par celle-ci ?
- Que faire lorsqu'un client règle une facture avec un chèque sans provision ?
- Doit-on payer la facture du transporteur qui a livré les marchandises dans la mesure où le client est en liquidation judiciaire ?
- Peut-on envisager un licenciement pour faute grave afin de sanctionner un abandon de poste ?
- Que faire lorsque le professionnel retenu pour l'exécution d'un marché public, en est finalement exclu, suite à une modification du cahier des charges ?

Un socle de garanties étendues et des prestations innovantes

Les prestations incluses dans votre contrat

- Information juridique par téléphone
- Aides et subventions
- Signez en toute confiance
- Assistance à la communication de crise

Socle de garanties

- Activité professionnelle
- Administration
- Locaux professionnels
- Recours pénal
- Protection sociale
- Défense pénale et disciplinaire

Options

→ Option Prud'homale
(avec service d'aide Psychologique)

→ Option Fiscale et Sociale

→ Option Pack Route

Offre Spéciale Créateurs

-20% Pendant 2 ans*

* Réservée aux entreprises de moins d'un an d'existence.

Le cœur de notre préoccupation...

... la **Qualité** de notre travail et la **Satisfaction** de nos clients

95.2% des appels aboutissent au service d'informations juridiques.

55 secondes, c'est le temps d'attente maximum pour joindre un interlocuteur.

84% des assurés sont satisfaits

80.2% des assurés jugent nos prestations conformes ou supérieures à leurs attentes.

Nous sommes certifiés ISO 9001 depuis 1998

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



Artisans, commerçants,
professions libérales,
patrons de PME-PMI...

... Vous avez besoin d'informations,
d'assistance et, quand le litige devient
judiciaire, d'aide dans la prise en charge

1 seule solution : la protection juridique

Exemples de situations vécues par nos assurés



PP
Madame L.,

avait procédé au recrutement en CNE d'un salarié déjà en poste dans son entreprise au titre d'un CDD. A l'issue de la période de deux années, le CNE n'ayant pas été renouvelé, notre assurée s'est vue assignée par son ancien salarié qui entendait obtenir le versement de l'indemnité de précarité à laquelle il aurait pu bénéficier à l'issue de son CDD.

Le tribunal a jugé que le CNE devait être considéré comme un contrat à durée indéterminée et que l'employeur n'était pas tenu, dès lors qu'il proposait de poursuivre la relation de travail par un CNE, de verser l'indemnité de précarité.



PP
Monsieur H.,

en sa qualité de chef d'entreprise d'une société de couverture zinguerie, a reçu une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel.

L'un de ses employés a été victime d'un accident du travail en passant au travers d'une toiture dont il assurait l'entretien. Il était reproché à notre assuré un défaut de précaution.

L'avocat saisi pour représenter notre assuré a pu démontrer au tribunal que les mesures propres à assurer la sécurité de son employé avaient bien été mises en œuvre par l'entreprise, ce qui lui a permis d'obtenir la relaxe du chef d'entreprise.



Les prestations incluses dans votre contrat*

1 - Information juridique*

Tous domaines du droit : droit de la consommation, droit du travail, droit administratif...

- Faciliter l'accès à une source d'information fiable et économique.
- Permettre d'améliorer votre réactivité grâce à une relation de proximité.
- Donner la possibilité d'obtenir une réponse adaptée à la situation vécue.
- 90 000 informations et consultations juridiques par téléphone.

2 - Des prestations innovantes*

- Signez en toute confiance
- Aides et subventions
- Assistance à la communication de crise

- Lors de la signature d'un contrat, en cas de difficulté de compréhension, un juriste apporte à l'assuré un éclairage sur l'interprétation du texte.
- En cas de situation délicate pouvant affecter son activité, l'assuré dispose de conseils de spécialistes en communication de crise.
- Dans le cadre d'un projet, l'assuré bénéficie d'une assistance lui permettant de connaître les aides et subventions auxquelles il peut prétendre.
- En cas de situation délicate pouvant affecter son activité, l'assuré dispose de conseils de spécialistes en communication de crise.

3 - Résolution amiable*

Recherche et négociation d'une solution avec votre adversaire

- Un juriste est dédié jusqu'à la résolution du litige. Il cherche une solution conforme aux intérêts de l'assuré.
- Si l'intervention d'un avocat, d'un expert ou d'un huissier est nécessaire, les frais et honoraires sont pris en charge dans la limite du budget amiable.

4 - Assistance judiciaire*

Prise en charge des Frais de justice

- L'assuré est accompagné tout au long de la procédure par le juriste dédié.
 - Les frais de justice sont pris en charge selon des budgets définis dans le contrat.
- L'assuré peut choisir librement son avocat ou être orienté à sa demande vers l'un des avocats partenaires de Groupama Protection Juridique. Ces avocats sont évalués dans le cadre du système Qualité mis en place depuis 1998.

Cachet du courtier

Adoptez la
Zen Attitude
face à un litige